



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2018 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 29 novembre 2018

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 22

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Jean-Christophe MAROCK, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Muriel CAPUTO, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Claude SCHORR, Laurent KLEIN, Isabelle VENZI, Marilynne MULLER, Martine VIOT-STOFFEL, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, conseillers municipaux.

Procurations : Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. INSTALLATION DE LA NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de l'installation de Madame Martine VIOT-STOFFEL en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Madame Christine PLAS.

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018.

3. PARTICIPATION FINANCIERE A LA CLASSE TRANSPLANTEE

Madame PRADELLA, Adjointe, rappelle au Conseil municipal qu'il avait déjà décidé par le passé d'accorder une participation financière de 34 € par jour et par enfant avec un maximum de 7 jours à l'occasion de séjours organisés par les écoles élémentaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de reconduire cette opération dans le cadre du voyage prévu en avril 2019 avec les classes de cours moyen de l'école Pergaud.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- sollicite auprès du Conseil régional l'attribution d'une subvention d'un montant de 126 835.20 € dans le cadre du Soutien aux investissements des communes rurales, s'agissant du seul projet structurant que la commune déposera dans ce cadre ;
- approuve le projet de plan de financement ;
- et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

5. SUBVENTION TELETHON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'octroi d'une subvention de 150 € à l'association AMF TELETHON.

6. COLLECTE ET DON EN FAVEUR DES RESTAURANTS DU COEUR

La tenue d'un stand de vente de pâtisseries par les membres du Conseil Municipal des Enfants lors du Marché de Noël a permis de récolter 122 €. Les enfants proposent au Conseil Municipal de reverser l'intégralité de cette somme à l'association des Restaurants du Cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à faire don de cette somme à ladite association.

7. LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de fixer le loyer mensuel à 500 euros à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail de location avec le seul candidat ayant déposé un dossier.

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création de postes PEC (Parcours Emploi Compétences), anciennement CAE-CUI, dans les filières technique, administrative, animation, médico-sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification du tableau des effectifs.

9. REGIME INDEMNITAIRE DU POLICIER MUNICIPAL : IAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'instaurer l'IAT pour la filière police à compter du 1^{er} janvier 2019 selon les conditions mentionnées, sous réserve de l'avis du Comité technique, en fixant le coefficient multiplicateur pour le calcul de l'enveloppe à 5 ;
- autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

10. REGIME INDEMNITAIRE DU POLICIER MUNICIPAL : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2019 l'indemnité spéciale de fonction pour les agents stagiaires et titulaires de police municipale à un taux maximum de 20 %, celui-ci étant le taux plafond pouvant être appliqué par l'autorité territoriale, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

11. INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Un agent de police municipale étant en cours de recrutement, il y a lieu de modifier la liste des agents bénéficiaires en y ajoutant ce poste et incluant les changements de grades intervenus depuis 2011, tout en conservant les modalités d'attribution qui avait été fixées.

La nouvelle liste est la suivante :

FILIERE	GRADE
Administrative	Tous
Technique	Tous
Animation	Tous
Médico-sociale (ATSEM)	Tous
Police	Tous

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cette nouvelle liste.

12. VENTE PARCELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et une abstention**, approuve le prix de vente d'une parcelle de 14 m² à M. et Mme Joseph QUERCIA de 840 € soit 60 € le mètre carré et autorise Mme le Maire à signer l'acte correspondant.

13. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative n° 1.

14. DENOMINATION DE RUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la proposition « Les Jardins de l'Epicier » pour dénommer la voie qui dessert le lotissement en cours de construction derrière les immeubles situés Rue des Ecoles.

15. DECISIONS ET INFORMATIONS

➤ DECISION 2018 - 010 DU 6 NOVEMBRE 2018

Objet : Représentation théâtrale

Représentation théâtrale « Miss Nuggets » par la Compagnie « L'Atelier de Sophie », programmée le samedi 10 novembre 2018, tarif du billet fixé à 5 €.

Fait à NEUFCHEF, le 12 décembre 2018

Le Maire

Charlotte LAMBOUR

